

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)
Membres absents : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'œuvre - Don de l'artiste au titre de la loi sur le mécénat

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le peintre Yan Pei Ming, internationalement reconnu et citoyen d'honneur de la Ville, a proposé de faire don au Musée des Beaux-Arts de Dijon d'une huile sur toile, intitulée « *Victime, Ingrid L.* ».

Cet établissement municipal possède déjà dans ses collections un *Autoportrait* en noir et blanc de l'artiste acquis en 2003, à l'issue de l'exposition *Yan Pei Ming. Fils du dragon. Portraits chinois.*

L'entrée de ce tableau dans les collections du Musée des Beaux-Arts permettrait de renforcer la présence de l'artiste dans les collections publiques dijonnaises, tout en affirmant l'ouverture du musée à la création contemporaine, dont témoignent déjà les résidences d'artistes et les partenariats avec le Fonds Régional d'Art Contemporain de Bourgogne, l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ou encore le Consortium.

Ce don est d'autant plus exceptionnel que la cote de l'artiste a considérablement augmenté depuis l'exposition de 2003 et qu'il serait aujourd'hui très difficile pour la Ville d'acquérir à titre onéreux une telle œuvre.

Cette opération sera réalisée dans le cadre de la loi sur le mécénat de 2003. Une convention sera ainsi signée entre le donateur et la Ville, un reçu fiscal étant émis par cette dernière.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à l'acquisition par la Ville, au bénéfice du Musée des Beaux-Arts, de l'œuvre de Yan Pei Ming, intitulée *Victime, Ingrid L.*, dans les conditions proposées, soit un don de l'artiste dans le cadre de la loi sur le mécénat de 2003 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ